# Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

**Produit: 61688** **ARCOSIL®**

Version: 2.11 (FR) Imprimé le: 28.11.2019 Travaillé le: 19.11.2019

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial:** **ARCOSIL®**

Identificateur de produit: Hexaméthyldisiloxane

N° CAS: 107-46-0

N° CE: 203-492-7

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119496108-31-0002

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation:
Industriellement.
Produits chimiques intermédiaires

Des utilisations selon REACH ont été identifiées pour ce produit. Pour plus de clarté, vous trouverez des informations détaillées sur les utilisations au paragraphe 16.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur: Arcotec GmbH
Rue/B.P.: Rotweg 24
Nationalité/C.P./Lieu: D 71297 Mönsheim
Téléphone: +49 7044 9212 0
Téléfax: +49 7044 9212 12

Informations concernant la fiche de données de sécurité:

Téléphone +49 7044 9212 0

Téléfax +49 7044 9212 12
E-mail info@arcotec.com

### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Appel d'urgence:** **+33 1 72 11 00 03**

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

| Classe de danger | Catégorie de danger | Voie d'exposition | H-Code |
|---|---|---|---|
| Liquides inflammables | Catégorie 2 | | H225 |
| Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique | Catégorie 1 | | H400 |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique | Catégorie 2 | | H411 |

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement: Danger

| H-Code | Informations sur les dangers |
|---|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

| P-Code | Informations de sécurité |
|---|---|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P391 | Recueillir le produit répandu. |
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |

| Composants dangereux (etiquetage): |
|---|
| Hexaméthyldisiloxane |

N° CE: 203-492-7

**2.3 Autres dangers**

Aucunes données disponibles.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

**3.1 Substances**

**3.1.1 Caractérisation chimique**

N° CAS: 107-46-0

Hexaméthyldisiloxane

**3.1.2 Contenu dangereux**

| Type | N° CAS | N° CE<br>Numéro d'enregistrement REACH | Substance | Concentration % | Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008* | Remarque |
|---|---|---|---|---|---|---|
| INHA | 107-46-0 | 203-492-7<br>01-2119496108-31 | Hexaméthyldisiloxane | <=100 | Flam. Liq. 2; H225<br>Aquatic Acute 1; H400<br>Aquatic Chronic 2; H411 | [1]<br>Ma = 1 |

Type : INHA : composant, VERU : impureté

[1] = Substance dangereuse pour la santé ou l'environnement; [2] = substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires; [3] = substance PBT; [4] = substance vPvB

Ma = Facteur M pour la toxicité aquatique aiguë
Mc = Facteur M pour la toxicité aquatique chronique

*Les critères de classement sont expliqués au chapitre 16.

Ce produit ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (règlement REACH (CE) n° 1907/2006, article 57) ≥ 0,1 %.

**3.2 Mélanges**

non utilisable

## SECTION 4: Premiers secours

**4.1 Description des premiers secours**

**Informations générales:**
En cas d'accident ou de malaise, consulter un avis médical (si possible, montrer l'étiquette).

**Après contact avec les yeux:**
Rincer aussitôt à grande eau. En cas d'irritation permanente, consulter un avis médical.

**Après contact avec la peau:**
Laver avec beaucoup d'eau pure ou savonneuse. En cas de modification apparente de la peau ou de douleur, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

**Après inhalation:**
Faire en sorte que la personne dispose d'air frais.

**Après ingestion:**
Faire boire de l'eau en abondance par petites gorgées. Ne pas provoquer de vomissement.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

D'autres informations importantes sont mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Respecter les informations toxicologiques supplémentaires du paragraphe 11.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:**
mousse résistante aux alcools , gaz carbonique , brouillard d'eau , Arroseuse , sable , poudre d'extinction .

**Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité:**
jet d'eau .

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses. L'exposition à des produits de combustion peut représenter un danger pour la santé ! Produits dangereux de combustion: gaz de fumée toxiques à très toxiques .

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Equipement de protection spécial:**
Utiliser un appareil respiratoire autonome. Eloigner les personnes non protégées.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Protéger la zone. Porter des équipements de protection individuelle (voir paragraphe 8). Eloigner les personnes non protégées. Eviter tout contact aves les yeux ou la peau. Ne pas inhaler de gaz/vapeurs/aérosols. Lors du dèplacement du metèriau, faire attention au risque de dèrapage. Ne pas marcher sur le produit renversè.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol. Fermer la fuite si cela ne présente pas de danger. En cas de fuite, contenir et recueillir le liquide avec un matériau approprié (de la terre par ex.). Retenir les eaux polluées et les eaux de rinçage. Se débarrasser du produit dans des containers règlementaires et correctement étiquetés. En cas de déversement dans l'eau, dans les canalisations ou dans le sol prévenir les autorités locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser par un moyen mécanique et éliminer en respectant la réglementation. Ne pas chasser avec de l'eau. Petites quantités: Utiliser comme absorbant un matériau absorbeur de liquide neutre (ni alcalin ni acide) tel que la diatomite et éliminer en respectant les réglementations en vigueur. Si en grande quantité: Les liquides peuvent être récupérés par succion ou par des pompes. Si le liquide est inflammable, n'utiliser que des équipements à moteurs pneumatiques ou à moteurs électriques en bon état. Eliminer les éventuels dépôts visqueux avec un produit de nettoyage/une solution savonneuse ou tout autre détergent biodégradable. Les fluides silicone étant glissants, les déversements présentent un risque pour la sécurité; appliquer du sable et/ou d'autres matériaux granulaires inertes pour assurer la traction.

**Informations supplémentaires:**
Aspirer les vapeurs. Eliminer les sources d'inflammation. Respecter les consignes de sécurité. Suivre les instructions à partir du paragraphe 7.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres. Et tout particulièrement celles concernant les équipements de protection personnelle (paragraphe 8) et l'élimination des déchets (paragraphe 13).

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**
Veiller à une bonne ventilation des locaux de stockage et de travail. Aspiration indispensable à proximité. Eviter la formation d'aérosols. Lors de la formation d'aérosol, il est nécessaire de prendre des mesures de sécurité spéciales (aspiration des aérosols, protection des voies respiratoires). Le produit déversé entraîne un risque élevé de dérapage. Respecter les informations du paragraphe 8.

**Précautions à prendre contre un incendie ou une explosion:**
En zone fermée, les vapeurs risquent de former avec l'air des mélanges susceptibles d'exploser en présence de sources d'allumage, même dans des conteneurs vides et non nettoyés. Tenir à l'écart de tout source d'ignition et ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Refroidir à l'eau les récipients en danger.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de sécurité exigées pour le stockage et les containers:**
Respecter la réglementation locale.

**Conditions de stockage pour les matières incompatibles:**
Respecter la réglementation locale.

**Indications supplémentaires sur les conditions de stockage:**
Conserver dans un endroit frais à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

**Température maximale pour le stockage et le transport:** 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucunes données disponibles.

Respecter les instructions des scénarios d'exposition pour l'utilisation finale, éventuellement décrits dans l'avenant à cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Valeurs limites de l'air sur le lieu de travail:**

| N° CAS | Substance | Type | mg/m³ | ppm | E/A | fibre/m³ |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Aérosol – fraction inhalable | | 10,0 | | | |

-
La valeur limite d'aérosol est indiquée à titre de recommandation en cas de formation d'aérosol au cours du processus de mise en oeuvre.

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

**Hexaméthyldisiloxane**

| Domaine d'application: | Valeur: |
|---|---|
| Ouvrier; dermal; systémique (aigu) systémique (à long terme) | 126 mg/kg/jour |
| Ouvrier; inhalatif; systémique (aigu) systémique (à long terme) | 890 mg/m³<br>134 ppm |
| Consommateur; dermal; systémique (aigu) systémique (à long terme) | 25 mg/kg/jour |
| Consommateur; inhalatif; systémique (aigu) systémique (à long terme) | 266 mg/m³<br>40 ppm |
| Consommateur; oral; systémique (à long terme) | 25 mg/kg/jour |

**Predicted No Effect Concentration (PNEC):**

**Hexaméthyldisiloxane**

| Domaine d'application: | Valeur: |
|---|---|
| eau douce | 0,008 mg/l |
| eau de mer | 0,0008 mg/l |
| Déversement intermittent | 0,05 mg/l |
| Sédiment (eau douce) | 0,065 mg/kg de poids humide |

| | |
|---|---|
| Sédiment (eau de mer) | 0,0065 mg/kg de poids humide |
| Sol | 0,25 mg/kg de poids humide |
| station d'épuration | 10 mg/l |
| empoisonnement secondaire | 67 mg/kg de nourriture |

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle**

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les règles générales d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Equipement de protection individuelle nécessaire:**

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire avec masque complet, conforme aux normes reconnues, comme NF EN 136.
Type de Filtre recommandé: Filtre combiné ABEK-P2 (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac/amines, particules), conforme aux normes reconnues, comme NF EN 14387.

Respecter les durées de port maximales des appareils de protection respiratoire et observer les instructions du fabricant.

**Protection des yeux**

Recommandation: lunettes de protection .

**Protection des mains**

Le port de gants de protection est recommandé pour manipuler le produit.

Matériau de gants recommandé : Gants de protection en caoutchouc de nitrile
Épaisseur du matériau: > 0,1 mm
Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min

Matériau de gants recommandé : Gants de protection en butylcaoutchouc
Épaisseur du matériau: > 0,3 mm
Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Attention: en raison des nombreux facteurs d'influence (comme par ex. la température), la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé par les tests.

**8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol.

**8.3 Informations supplémentaires sur la conception technique du système**

Respecter les informations du paragraphe 7. Respecter les règlements des autorités nationales.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| **Propriété:** | **Valeur:** | **Méthode:** |
|---|---|---|
| **aspect** | | |
| État physique | liquide | |
| Couleur | transparent sans couleur | |
| **Odeur** | | |
| Odeur | faible | |
| **Limite d'olfactivité** | | |
| Limite d'olfactivité | pas de données disponibles | |

**Valeur de pH**
Valeur de pH .....: non utilisable
**point de fusion/point de congélation**
Point / intervalle de fusion .....: -68 °C
**point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**
Point / intervalle d'ébullition .....: 100 °C à 1013 hPa
**Point d'éclair**
Point d'éclair.....: -6 °C (DIN 51755)
**Taux d'évaporation**
Taux d'évaporation.....: pas de données disponibles
**limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité**
Limite inférieure d'explosion .....: 0,68 Vol-% (Lit.)
Limite supérieure d'explosion .....: 26 Vol-% (Lit.)
**Pression de vapeur**
Pression de vapeur .....: 175 hPa / 50 °C
Pression de vapeur .....: 44 hPa / 20 °C
**solubilité(s)**
Solubilité dans l'eau.....: pratiquement insoluble; < 0,001 g/l à 20 °C
**densité de vapeur**
Densité relative de gaz/vapeur. .....: Pas de données connues.
**Densité relative**
Densité relative.....: env. 0,76 (25 °C) (DIN 51757)
(Eau / 4 °C = 1,00)
Densité .....: env. 0,76 g/cm³ (25 °C) (DIN 51757)
**coefficient de partage: n-octanol/eau**
coefficient de partage: n-octanol/eau .....: > 4 à 25 °C (log $P_{OW}$) (Lit.)
**température d'auto-inflammabilité**
Température inflammatoire .....: 340 °C (DIN 51794)
**température de décomposition**
Décomposition thermique.....: Aucune décomposition si l'utilisation est conforme à la destination du produit.
**viscosité**
viscosité (dynamique).....: 0,5 mPa.s à 25 °C (DIN 51562)
viscosité (cinématique).....: env. 0,65 mm²/s à 25 °C (DIN 53018)
**propriétés explosives**
Groupe d'explosion.....: II B
**Masse moléculaire**
Masse moléculaire .....: pas de données disponibles

### 9.2 Autres informations

pH: Réaction neutre.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 – 10.3 Réactivité; Stabilité chimique; Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue si les règles de stockage et de manipulation sont respectées.

D'autres informations importantes sont éventuellement mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles

aucun connu

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Si les règles de stockage et de manipulation sont respectées: aucun connu . Des mesures prises à 150 °C et au delà ont montré qu'il se produit une décomposition oxydante qui libère une faible quantité de formaldéhyde.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1 Toxicité aiguë

**Évaluation:**

Vu les données disponibles, des effets toxiques aigus après simple exposition orale (dose unique) sont improbables. Vue les données disponibles, des effets toxiques aigus après simple exposition dermale (dose unique) sont improbables. Vue les données disponibles, des effets toxiques aigus après courte exposition par inhalation sont improbables.

**Données du produit:**

| Voie d'exposition | Résultat/Effet | Espèce/Système de test | Source |
|---|---|---|---|
| Oral(e) | DL50: > 16 mL/kg | Rat | rapp. du test |
| dermal | DL50: > 2000 mg/kg<br>Pour le dosage indiqué, il n'a pas été observé de mortalité ni de signe avant-coureur de toxicité cliniquement significative. | Lapin | rapp. du test<br>OECD 402 |
| inhalatif (vapeur) | CL50: 106 mg/l / 16000 ppm; 4 h | Rat | rapp. du test<br>OECD 403 |

#### 11.1.2 Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Évaluation:**

Vu les données disponibles, une irritation cutanée cliniquement significative est improbable.

**Données du produit:**

| Résultat/Effet | Espèce/Système de test | Source |
|---|---|---|
| non irritant | Lapin | rapp. du test<br>OECD 404 |

#### 11.1.3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Évaluation:**

Vu les données disponibles, une irritation oculaire cliniquement significative est improbable.

**Données du produit:**

| Résultat/Effet | Espèce/Système de test | Source |
|---|---|---|
| non irritant | Lapin | rapp. du test<br>OECD 405 |

#### 11.1.4 Sensibilisation respiratoire/cutanée

**Évaluation:**

Vu les données disponibles, une réaction de sensibilisation due à ce produit est improbable.

**Données du produit:**

| Voie d'exposition | Résultat/Effet | Espèce/Système de test | Source |
|---|---|---|---|
| dermal | non sensibilisant | Personnes volontaires; Test épicutané sur l'homme | rapp. du test |

#### 11.1.5 Mutagénicité sur les cellules germinales

**Évaluation:**

Les données disponibles ne permettent pas de conclure à un potentiel mutagène significatif.

**Données du produit:**

| Résultat/Effet | Espèce/Système de test | Source |
|---|---|---|
| négatif | mutation assay (in vitro)<br>cellules bactériennes | rapp. du test<br>OECD 471 |
| négatif | mutation assay (in vitro)<br>cellules de mammifère | rapp. du test<br>OECD 476 |

| | | |
|---|---|---|
| négatif | chromosome aberration assay (in vitro)<br>cellules de mammifère | rapp. du test<br>OECD 473 |
| négatif | chromosome aberration assay (in vivo)<br>rat (Sprague Dawley)<br>intraperitoneal; cellules de moelle osseuse | rapp. du test<br>OECD 475 |

### 11.1.6 Cancérogénicité

**Évaluation:**

Lors de tests sur des animaux, il n'y a pas d'indication d'effets cancérigènes.

**Données du produit:**

| Résultat/Effet | Espèce/Système de test | Source |
|---|---|---|
| NOAEC: >= 33,2 mg/l<br>NOAEC = NOAEC (carcinogenic effects relevant for humans) | carcinogenicity study<br>rat (F344)<br>inhalatif (vapeur)<br>2 a; 5 d/w; 6 heures/jour | rapp. du test<br>OECD 453 |

### 11.1.7 Toxicité pour la reproduction

**Évaluation:**

Expériences sur des animaux ont montrées acune indication d'un effet tératogène et d'une altération de la fertilité.

**Données du produit:**

| Résultat/Effet (Études de l'altération de la fertilité) | Espèce/Système de test | Source |
|---|---|---|
| NOAEC: >= 33,2 mg/l<br>NOAEC = NOAEC (fertility) | two generation study<br>rat (Sprague Dawley)<br>inhalatif (vapeur)<br>; 7 d/w; 6 heures/jour | rapp. du test<br>EPA OPPTS<br>870.3800+870.6300 |

| Résultat/Effet (Études de la toxicité sur le développement et de la tératogénicité) | Espèce/Système de test | Source |
|---|---|---|
| NOAEC (developmental): 10,6 mg/l<br>NOAEC (maternal): >= 33,2 mg/l<br>Symptômes/Effet: Jeunes animaux: manque d'adaptation comportementale | Reproduction and Fertility Effects + Developmental Neurotoxicity Study<br>rat (Sprague Dawley)<br>inhalatif (vapeur)<br>; 7 d/w; 6 heures/jour | rapp. du test<br>EPA OPPTS<br>870.3800+870.6300 |

### 11.1.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

**Évaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

### 11.1.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

**Évaluation:**

Les expériences sur animaux n'ont pas révélé d'effet significatif pour l'être humain après exposition répétée.

**Données du produit:**

| Résultat/Effet | Espèce/Système de test | Source |
|---|---|---|
| NOAEL: >= 1000 mg/kg<br>NOAEL = NOAEL (relevant to humans) | Étude subaiguë<br>rat<br>oral (sonde de gavage)<br>28 d | rapp. du test<br>OECD 407 |
| NOAEL: >= 1000 mg/kg<br>NOAEL = NOAEL (relevant to humans) | Étude subaiguë<br>rat<br>dermal<br>28 d; 5 d/w; 6 heures/jour | rapp. du test<br>OECD 410 |
| NOAEC: > 33,2 mg/l<br>NOAEC = NOAEC (relevant to humans) | chronic study<br>rat<br>2 a; 5 d/w; 6 heures/jour | rapp. du test<br>OECD 453 |

### 11.1.10 Danger par aspiration

**Évaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

### 11.1.11 Informations toxicologiques supplémentaires

Un contact prolongé/répété avec le produit peut provoquer une irritation cutanée.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Évaluation:**

Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Données du produit:**

| Résultat/Effet | Espèce/Système de test | Source |
|---|---|---|
| CL50: 0,46 mg/l (mesuré(e)) | dynamique<br>Truite arc-en ciel (Oncorhynchus mykiss) (96 h) | rapp. du test<br>OECD 203 |
| CE50: > 0,37 mg/l (mesuré(e)) | statique<br>Daphnia magna (48 h) | rapp. du test<br>OECD 202 |
| CI10 (growth rate): 0,14 mg/l (mesuré(e)) | statique<br>Selenastrum capricornutum (95 h) | rapp. du test<br>OECD 201 |
| CI50 (growth rate): > 0,55 mg/l (mesuré(e)) | statique<br>Selenastrum capricornutum (95 h) | rapp. du test<br>OECD 201 |
| CE50 (inhibition de la respiration): >= 100 mg/l (nominal(e)) | statique<br>Boues de curage (3 h) | rapp. du test<br>OECD 209 |
| NOEC: >= 0,04 mg/l (mesuré(e)) | dynamique<br>Carpes (Cyprinus carpio) (56 d) | rapp. du test<br>OECD 305 |
| NOEC (reproduction): 0,08 mg/l (mesuré(e)) | semi-statique<br>Daphnia magna (21 d) | rapp. du test<br>OECD 211 |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Évaluation:**

Le composeé est dégradable dans des procédés abiotiques.

**Données du produit:**

**Biodégradabilité:**

| Résultat | Système de test/Méthode | Source |
|---|---|---|
| 2 % / 28 d<br>difficilement biodégradable. | besoin biologique d'oxygène | rapp. du test<br>OECD 301C |

**Hydrolyse:**

| Résultat | Système de test | Source |
|---|---|---|
| Demi-vie: 1,47 h | pH 5; 24,8 °C | rapp. du test<br>OECD 111 |
| Demi-vie: 120 h | pH 7; 24,7 °C | rapp. du test<br>OECD 111 |
| Demi-vie: 12,4 h | pH 9; 24,8 °C | rapp. du test<br>OECD 111 |

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Évaluation:**

Dans les conditions expérimentales, la substance a montré une augmentation du potentiel de bioaccumulation.

**Données du produit:**

| Résultat/Effet | Espèce/Système de test | Source |
|---|---|---|
| Facteur de bioconcentration (FBC): 1290 - 2410 | Carpes (Cyprinus carpio) (70 d; 0,04 mg/l) | pas de données disponibles |
| Facteur de bioconcentration (FBC): 776 - 1660 | Carpes (Cyprinus carpio) (70 d; 0,004 mg/l) | pas de données disponibles |

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Évaluation:**

Le coefficient de distribution sol/eau (Kd) indique une mobilité moyenne dans le sol.

**Données du produit:**

**Adsorption - Désorption:**

| Résultat | Système de test/Méthode | Source |
|---|---|---|
| log $K_{OC}$: 2,53 | Berechnung | pas de données disponibles |

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de substances notables évaluées comme étant persistantes, bioaccumulantes et toxiques (PBT) ou comme très persistantes et très bioaccumulantes (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

aucun connu

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Produit

Recommandation:
Matériau ne pouvant être ni réutilisé, ni retraité, ni recyclé. À éliminer dans une installation autorisée selon les règlementations nationales et locales. Selon les règlementations en vigueur, les méthodes de traitement de déchets peuvent comprendre le dépôt en décharge ou l'incinération.

#### 13.1.2 Emballage contaminé

Recommandation:
Les emballages doivent être vidés (plus de gouttage, plus de ruissellement, curés à la spatule). L'éventuelle réutilisation des emballages doit être soumise au respect des réglementations locales ou nationales en vigueur. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être traités comme la matière.

#### 13.1.3 N° du type de déchet (CE)

Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 – 14.4 Numéro ONU; Nom d'expédition des Nations unies; Classe(s) de danger pour le transport; Groupe d'emballage

**Route ADR:**
Estimation .....: Produit dangereux
14.1 UN N°.....: 1993
14.2 Proper Shipping Name.....: Entzündbarer flüssiger Stoff, n.a.g. (Hexamethyldisiloxan)
14.2 Proper Shipping Name (national)...: liquide inflammable, n.s.a. (Hexaméthyldisiloxane)
14.3 Classe .....: 3
14.4 Groupe d'emballage .....: II

**Chemin de fer RID:**
Estimation .....: Produit dangereux
14.1 UN N°.....: 1993

14.2 Proper Shipping Name.....: Entzündbarer flüssiger Stoff, n.a.g. (Hexamethyldisiloxan)
14.2 Proper Shipping Name (national)...: liquide inflammable, n.s.a. (Hexaméthyldisiloxane)
14.3 Classe .....: 3
14.4 Groupe d'emballage .....: II

**Transport maritime IMDG-Code:**
Estimation .....: Produit dangereux
14.1 UN N°.....: 1993
14.2 Proper Shipping Name.....: Flammable liquid, n.o.s. (Hexamethyldisiloxane)
14.3 Classe .....: 3
14.4 Groupe d'emballage .....: II

**Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR:**
Estimation .....: Produit dangereux
14.1 UN N°.....: 1993
14.2 Proper Shipping Name.....: Flammable liquid, n.o.s. (Hexamethyldisiloxane)
14.3 Classe .....: 3
14.4 Groupe d'emballage .....: II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Risques pour l'environnement: oui
Marine Pollutant (IMDG): oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport en vrac en navires-citernes n'est pas prévu.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les réglementations locales et nationales.

Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document.

**Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso III):**

| Liste dans la directive | N° courant dans la liste | Seuil quantitatif 1 | Seuil quantitatif 2 |
|---|---|---|---|
| LIQUIDES INFLAMMABLES | P5c | 5.000 t | 50.000 t |
| DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT | E1 | 100 t | 200 t |

**Autres directives, règlementations et interdictions:**

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 a été établi pour ce produit.

### 15.3 Indications pour le Statut d'Enrigistrement International

Dans la mesure où des informations pertinentes sur les inventaires de substances sont disponibles, elles sont citées ci-après.

Japon ..... : **ENCS** (Handbook of Existing and New Chemical Substances):
Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
Australie ..... : **AICS** (Australian Inventory of Chemical Substances):
Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
Chine..... : **IECSC** (Inventory of Existing Chemical Substances in China):
Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
Canada ..... : **DSL** (Domestic Substance List):
Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Philippines..... : **PICCS** (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances):
Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

États-Unis d'Amérique (USA)..... : **TSCA** (Toxic Substance Control Act Chemical Substance Inventory):
Tous les composants de ce produit sont répertoriés en tant que substances actives ou sont conformes à l'inventaire.

Taïwan ..... : **TCSI** (Taiwan Chemical Substance Inventory):
Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire des substances. Allgemeiner Hinweis: Remarque générale : la législation sur les substances chimiques de Taïwan exige un indexage en phase 1 pour les substances conformes ou listées TCSI si l'importation ou la fabrication à Taïwan dépasse le seuil quantitatif de 100 kg/an (pour les mélanges, à calculer pour chaque composant). L'importateur ou le fabricant en porte la responsabilité.

Espace économique européen (EEE) ..... : **REACH** (Règlement (CE) 1907/2006):
Remarque générale: les obligations d'enregistrement résultant de la fabrication ou de l'importation dans l'espace économique européen (EEE) par le fournisseur mentionné à la section 1, incombent à ce dernier. Les obligations d'enregistrement résultant de l'importation dans l'EEE par le client ou d'autres utilisateurs en aval, incombent à ceux-ci.

Corée du Sud (République de Corée)..... : **AREC** (Loi sur l'enregistrement et l'évaluation de produits chimiques: «K-REACH»):
Remarque générale: les obligations d'enregistrement résultant de la fabrication ou de l'importation en Corée par le fournisseur mentionné à l'alinéa 1, incombent à ce dernier. Les obligations d'enregistrement résultant de l'importation en Corée par le client ou d'autres utilisateurs en aval, incombent à ceux-ci.

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Produit

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la réactualisation. Les propriétés du produit décrit ne constituent pas une garantie au sens légal du terme.

La mise à disposition du présent document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité quant au respect des lois et réglementations en vigueur concernant le produit. Ceci est valable notamment pour la revente et la distribution du produit ou de substances ou d'articles contenant ce produit, dans d'autres juridictions et eu égard aux droits de propriété industrielle et commerciale de tiers. Si le produit décrit est transformé ou mélangé à d'autres substances ou matériaux, les informations contenues dans le présent document ne peuvent pas être appliquées au nouveau produit ainsi fabriqué, sauf si mentionné explicitement. En cas de réemballage du produit, le client est tenu de fournir les informations requises en matière de sécurité.

Arcotec GmbH restreint l'utilisation de ses produits dans le corps humain et leur contact avec les fluides corporels ou muqueuses. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique de santé sur le site www.arcotec.com. Arcotec GmbH est en droit de se dédire de toute obligation de livraison impliquant la non-observation de sa politique de santé.

### 16.2 Utilisations identifiées (REACH)

**Informations générales:**

Pour ajouter des utilisations manquantes ou des scénarios d'exposition, prière d'envoyer votre demande à l'adresse e-mail suivante : info@arcotec.com

Toutes les utilisations identifiées sont regroupées dans un tableau. Les numéros d'ordre des scénarios d'exposition indiqués dans le tableau renvoient aux scénarios d'exposition décrits ci-après.

**Utilisations identifiées avec scénarios d'exposition:**

Les conditions pour une utilisation sûre et, le cas échéant, des informations plus détaillées sur les catégories sont indiquées dans les scénarios d'exposition (SE) correspondants de la colonne de droite.
Attention : En règle générale, les scénarios d'exposition ne se rapportent qu'à certaines substances enregistrées et à leurs utilisations. Les mélanges peuvent contenir d'autres substances dangereuses requérant des mesures supplémentaires.

| Utilisation comme monomère dans la fabrication des polymères; industrielle | ES N° |
|---|---|
| SU3 – ERC6c – PROC1, PROC2, PROC3, PROC8b – SU8, SU9 – PC19 | **1** |

| Utilisation comme intermédiaire chimique; industrielle | ES N° |
|---|---|
| SU3 – ERC6a – PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9 – SU8, SU9, SU 10 – PC19 | **2** |

| Utilisation de ces produits chimiques en laboratoire; industrielle | ES N° |
|---|---|
| SU3 – PROC15 – SU24 – PC21 | **3** |

| Formulation de produits d'entretien automobile ; industrielle | ES N° |
|---|---|
| SU3 – ERC2 – PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9 – SU 10 – PC31, PC35 | **4** |

| Fabrication de semiconducteurs et de produits électroniques ; industrielle | ES N° |
|---|---|
| SU3 – ERC8f – PROC1, PROC2, PROC8a, PROC9, PROC13 – SU16 – PC33, PC35 | **5** |

| Utilisation de mastics ; commerciale | ES N° |
|---|---|
| SU 22 – ERC8a – PROC19 – PC1 | **6** |

| Nettoyage d'instruments optiques ; industriel | ES N° |
|---|---|
| SU3 – ERC4 – PROC13 – SU0 – PC35 | **7** |

**16.3 Informations supplémentaires:**

Les virgules figurant dans les données numériques désignent les décimales. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent que des modifications sont intervenues par rapport à la version précédente. La présente version remplace toutes les précédentes.

Explication des données concernant la classification SGH (Système Global Harmonisé) :

Flam. Liq. 2; H225 ..... : Liquides inflammables Catégorie 2; Liquide et vapeurs très inflammables.
Aquatic Acute 1; H400: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2; H411 ..... : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**La présente fiche de données de sécurité comporte une annexe dans les pages suivantes. (Annexe à la fiche de données de sécurité selon l'article 31(7) du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))**

## ES1 Utilisations comme produit intermédiaire sur le site de fabrication ; usage industriel

### 1. Descriptions des processus et activités couvertes par la présente description

**Descripteurs d'utilisation importants pour ce scénario:**

**SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
**ERC6c:** Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
**PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable; **PROC2:** Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée; **PROC3:** Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation); **PROC4:** Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.; **PROC8a:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées; **PROC8b:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées; **PROC9:** Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
**SU8:** Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers); **SU9:** Fabrication de substances chimiques fines
**PC19:** Intermédiaire

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

Ce scénario d'exposition se base sur les ingrédients suivants :
Hexaméthyldisiloxane

Les concentrations en substance significatives sont indiquées dans les scénarios s'y rapportant.Sauf indication contraire, les quantités indiquées dans le scénario d'exposition se rapportent aux composants ci-mentionnés et non au mélange complet.

### 2. Scénarios d'exposition

### 2.1 Scénario de contrôle de l'exposition environnementale: ERC6c

Les données sur l'exposition environnementale s'appliquent à tous les scénarios d'exposition correspondants.

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**Quantités utilisées:**

Quantité annuelle par site ..... : 3500 t

**Facteurs environnementaux non concernés par la gestion des risques:**

Cours d'eau récepteur (débit)..... : 1.171.300 m³/day
Facteur de dilution (cours d'eau)..... : 900

**Autres conditions d'utilisation affectant l'exposition environnementale:**

Jours d'émissions par an..... : 350
Facteur d'émission / de rejet ..... : 0,061 % (air)
Facteur d'émission / de rejet ..... : 0,063 % (Eau)
Facteur d'émission / de rejet ..... : 0 % (Sol)

**Mesures de gestion des risques en matière d'environnement:**

air..... : Épurateur d'air ; Condenseur ; Incinération

**Conditions et mesures relatives à la station d'épuration des eaux usées:**

Type de station d'épuration ..... : Station d'épuration standard industrielle (capacité industrielle)
Débit des rejets d'eaux usées de la station d'épuration..... : 1.300 m³/day
Efficacité de la station d'épuration.... : 95,33 %
Traitement des boues d'épuration.... : Épandage de boues d'épuration sur des sols agricoles : non

**Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets à éliminer:**

Les déchets solides issus du processus de production sont déposés en décharge, incinérés ou reconduits vers le système

de recyclage.

**2.2 Scénario de contrôle de l'exposition du personnel:**
**PROC1**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**État physique pendant l'utilisation:**

liquide

**Quantités utilisées:**

Négligeable.

**Durée et fréquence de l'utilisation:**

Durée d'exposition..... : <= 1 h; par jour

**Facteurs humains non concernés par la gestion des risques:**

Surface de peau exposée ..... : Surface d'une main (240 cm²).

Autres conditions d'utilisation existantes ayant des répercussions sur l'exposition du personnel
**:**

Activité en extérieur/intérieur..... : Activité en intérieur
Température ambiante..... : <= 40 °C

**Mesures de gestion des risques en matière de santé (ouvriers):**

Formation spécifique obligatoire des employés sur l'utilisation des équipements de protection personnelle.
Ces informations sont basées sur les directives habituelles des sites de production.

Veiller à une bonne ventilation générale (renouveler l'air 1 à 3 fois par heure).
Ces informations sont basées sur les directives habituelles des sites de production.

Le port de lunettes ou d'un masque de protection est obligatoire si le masque respiratoire ne recouvre pas tout le visage.

Recommandations de mesures complémentaires éprouvées, non comprises dans l'évaluation de la sécurité chimique (CSA) selon le règlement REACH
**:**

Respecter également les prescriptions sur les équipements de protection personnelle, citées dans la partie principale de la fiche de données de sécurité.

**2.3 Scénario de contrôle de l'exposition du personnel:**
**PROC2**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**État physique pendant l'utilisation:**

liquide

**Quantités utilisées:**

Négligeable.

**Durée et fréquence de l'utilisation:**

Durée d'exposition..... : <= 1 h; par jour

**Facteurs humains non concernés par la gestion des risques:**

Surface de peau exposée ..... : Les deux paumes des mains (480 cm²).

Autres conditions d'utilisation existantes ayant des répercussions sur l'exposition du personnel :

Activité en extérieur/intérieur..... : Activité en intérieur
Température ambiante..... : <= 40 °C

**Mesures de gestion des risques en matière de santé (ouvriers):**

Formation spécifique obligatoire des employés sur l'utilisation des équipements de protection personnelle.

Veiller à une bonne ventilation générale (renouveler l'air 1 à 3 fois par heure). Ventilation locale requise. (Efficacité: 90 %)
Les valeurs indiquées s'appliquent à l'exposition par inhalation.

Le port de lunettes ou d'un masque de protection est obligatoire si le masque respiratoire ne recouvre pas tout le visage.

Recommandations de mesures complémentaires éprouvées, non comprises dans l'évaluation de la sécurité chimique (CSA) selon le règlement REACH :

Respecter également les prescriptions sur les équipements de protection personnelle, citées dans la partie principale de la fiche de données de sécurité.

**2.4 Scénario de contrôle de l'exposition du personnel:**
**PROC8b**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**État physique pendant l'utilisation:**

liquide

**Quantités utilisées:**

Négligeable.

**Durée et fréquence de l'utilisation:**

Durée d'exposition..... : <= 0,25 h; par jour

**Facteurs humains non concernés par la gestion des risques:**

Surface de peau exposée ..... : Les deux mains, faces intérieure et extérieure (960 cm²).

Autres conditions d'utilisation existantes ayant des répercussions sur l'exposition du personnel :

Activité en extérieur/intérieur..... : Activité en intérieur
Température ambiante..... : <= 40 °C

**Mesures de gestion des risques en matière de santé (ouvriers):**

Formation spécifique obligatoire des employés sur l'utilisation des équipements de protection personnelle.

Veiller à une bonne ventilation générale (renouveler l'air 1 à 3 fois par heure). Ventilation locale requise. (Efficacité: 95 %)

Le port de lunettes ou d'un masque de protection est obligatoire si le masque respiratoire ne recouvre pas tout le visage.

Recommandations de mesures complémentaires éprouvées, non comprises dans l'évaluation de la sécurité chimique (CSA) selon le règlement REACH :

Respecter également les prescriptions sur les équipements de protection personnelle, citées dans la partie principale de la fiche de données de sécurité.

### 3. Estimation de l'exposition et méthodes employées

Les ingrédients pris en compte pour les valeurs DNEL et PNEC sont indiqués au chapitre 8 de la partie principale du présent document.
Les faibles valeurs mentionnées dans le scénario ont été éventuellement arrondies pour des raisons techniques.

Sauf mention contraire dans le scénario, les calculs sont basés sur les paramètres standard des méthodes et des conditions.

Généralement, seule la valeur la plus critique est indiquée pour chaque type d'exposition, par ex. sans différenciation entre l'exposition de courte ou de longue durée.

Pour une évaluation complète de l'exposition, le cas échéant, additionner les valeurs des différentes voies d'exposition et activités.

RCR = Risk Characterization Ratio

| Type d'exposition | Conditions spécifiques | Niveau d'exposition | RCR | Méthode |
|---|---|---|---|---|
| eau douce | - | 0,000032 mg/l | 0,159 | EUSES 2.1.2 |
| Sédiment (eau douce) | - | 0,033 mg/kg de poids sec | < 0,01 | EUSES 2.1.2 |
| Sol | - | 0,000025 mg/kg de poids sec | < 0,01 | EUSES 2.1.2 |
| station d'épuration | - | 0,226 mg/l | 0,023 | EUSES 2.1.2 |
| par inhalation, à long terme | PROC 1. | 0,014 mg/m³ | < 0,01 | TRA Workers |
| dermal, à long terme | PROC 1. | 0,0068 mg/kg bw/Jour | < 0,01 | TRA Workers |
| voies combinées, long terme | PROC 1. | - | < 0,01 | - |
| par inhalation, à long terme | PROC 2. | 3,383 mg/m³ | 0,063 | TRA Workers |
| dermal, à long terme | PROC 2. | 0,274 mg/kg bw/Jour | < 0,01 | TRA Workers |
| voies combinées, long terme | PROC 2. | - | 0,064 | TRA Workers |
| par inhalation, à long terme | PROC 8b. | 5,074 mg/m³ | 0,095 | TRA Workers |
| dermal, à long terme | PROC 8b. | 1,371 mg/kg/jour | < 0,01 | TRA Workers |
| voies combinées, long terme | PROC 8b. | - | 0,099 | TRA Workers |

### 4. Instructions d'évaluation pour les utilisateurs en aval

pas de données disponibles .

## ES2 Utilisations comme produit intermédiaire par utilisateurs en aval ; usage industriel

### 1. Descriptions des processus et activités couvertes par la présente description

**Descripteurs d'utilisation importants pour ce scénario:**

**SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
**ERC6a:** Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
**PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable; **PROC2:** Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée; **PROC3:** Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation); **PROC4:** Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.; **PROC8b:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées; **PROC9:** Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
**SU8:** Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers); **SU9:** Fabrication de substances chimiques fines; **SU 10:** Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
**PC19:** Intermédiaire

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

Ce scénario d'exposition se base sur les ingrédients suivants :
Hexaméthyldisiloxane

Les concentrations en substance significatives sont indiquées dans les scénarios s'y rapportant.Sauf indication contraire, les quantités indiquées dans le scénario d'exposition se rapportent aux composants ci-mentionnés et non au mélange complet.

### 2. Scénarios d'exposition

### 2.1 Scénario de contrôle de l'exposition environnementale: ERC6a

Les données sur l'exposition environnementale s'appliquent à tous les scénarios d'exposition correspondants.

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**Quantités utilisées:**

Quantité annuelle par site ..... : 500 t

**Facteurs environnementaux non concernés par la gestion des risques:**

Cours d'eau récepteur (débit)..... : 390.000 m³/day

**Autres conditions d'utilisation affectant l'exposition environnementale:**

Jours d'émissions par an..... : 250
Facteur d'émission / de rejet ..... : 5 % (air)
Facteur d'émission / de rejet ..... : 0,012 % (Eau)
Facteur d'émission / de rejet ..... : 0 % (Sol)

**Mesures de gestion des risques en matière d'environnement:**

air..... : Épurateur d'air ; Condenseur ; Incinération

**Conditions et mesures relatives à la station d'épuration des eaux usées:**

Type de station d'épuration ..... : Station d'épuration standard industrielle (capacité industrielle)
Débit des rejets d'eaux usées de la station d'épuration..... : 10.000 m³/day
Degré de dépollution total des eaux usées..... : 95,33 %
Traitement des boues d'épuration .... : Épandage de boues d'épuration sur des sols agricoles : oui

**Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets à éliminer:**

Les déchets solides issus du processus de production sont déposés en décharge, incinérés ou reconduits vers le système de recyclage.

**2.2 Scénario de contrôle de l'exposition du personnel:**
**PROC1**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**État physique pendant l'utilisation:**

liquide

**Quantités utilisées:**

Négligeable.

**Durée et fréquence de l'utilisation:**

Durée d'exposition..... : <= 1 h; par jour

**Facteurs humains non concernés par la gestion des risques:**

Surface de peau exposée ..... : Surface d'une main (240 $cm^2$).

Autres conditions d'utilisation existantes ayant des répercussions sur l'exposition du personnel
**:**

Activité en extérieur/intérieur..... : Activité en intérieur
Température ambiante..... : <= 40 °C

**Mesures de gestion des risques en matière de santé (ouvriers):**

Formation spécifique obligatoire des employés sur l'utilisation des équipements de protection personnelle.
Ces informations sont basées sur les directives habituelles des sites de production.

Veiller à une bonne ventilation générale (renouveler l'air 1 à 3 fois par heure).
Ces informations sont basées sur les directives habituelles des sites de production.

Le port de lunettes ou d'un masque de protection est obligatoire si le masque respiratoire ne recouvre pas tout le visage.

Recommandations de mesures complémentaires éprouvées, non comprises dans l'évaluation de la sécurité chimique (CSA) selon le règlement REACH
**:**

Respecter également les prescriptions sur les équipements de protection personnelle, citées dans la partie principale de la fiche de données de sécurité.

**2.3 Scénario de contrôle de l'exposition du personnel:**
**PROC2**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**État physique pendant l'utilisation:**

liquide

**Quantités utilisées:**

Négligeable.

**Durée et fréquence de l'utilisation:**

Durée d'exposition..... : <= 1 h; par jour

**Facteurs humains non concernés par la gestion des risques:**

Surface de peau exposée ..... : Les deux paumes des mains (480 $cm^2$).

Autres conditions d'utilisation existantes ayant des répercussions sur l'exposition du personnel
**:**

Activité en extérieur/intérieur..... : Activité en intérieur
Température ambiante..... : <= 40 °C

**Mesures de gestion des risques en matière de santé (ouvriers):**

Formation spécifique obligatoire des employés sur l'utilisation des équipements de protection personnelle.

Veiller à une bonne ventilation générale (renouveler l'air 1 à 3 fois par heure). Ventilation locale requise. (Efficacité: 90 %)
Les valeurs indiquées s'appliquent à l'exposition par inhalation.

Le port de lunettes ou d'un masque de protection est obligatoire si le masque respiratoire ne recouvre pas tout le visage.

Recommandations de mesures complémentaires éprouvées, non comprises dans l'évaluation de la sécurité chimique (CSA) selon le règlement REACH
:

Respecter également les prescriptions sur les équipements de protection personnelle, citées dans la partie principale de la fiche de données de sécurité.

**2.4 Scénario de contrôle de l'exposition du personnel**:
**PROC8b**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**État physique pendant l'utilisation:**

liquide

**Quantités utilisées:**

Négligeable.

**Durée et fréquence de l'utilisation:**

Durée d'exposition..... : <= 0,25 h; par jour

**Facteurs humains non concernés par la gestion des risques:**

Surface de peau exposée ..... : Les deux mains, faces intérieure et extérieure (960 $cm^2$).

Autres conditions d'utilisation existantes ayant des répercussions sur l'exposition du personnel
:

Activité en extérieur/intérieur..... : Activité en intérieur
Température ambiante..... : <= 40 °C

**Mesures de gestion des risques en matière de santé (ouvriers):**

Formation spécifique obligatoire des employés sur l'utilisation des équipements de protection personnelle.

Veiller à une bonne ventilation générale (renouveler l'air 1 à 3 fois par heure). Ventilation locale requise. (Efficacité: 95 %)

Le port de lunettes ou d'un masque de protection est obligatoire si le masque respiratoire ne recouvre pas tout le visage.

Recommandations de mesures complémentaires éprouvées, non comprises dans l'évaluation de la sécurité chimique (CSA) selon le règlement REACH
:

Respecter également les prescriptions sur les équipements de protection personnelle, citées dans la partie principale de la fiche de données de sécurité.

**3. Estimation de l'exposition et méthodes employées**

Les ingrédients pris en compte pour les valeurs DNEL et PNEC sont indiqués au chapitre 8 de la partie principale du présent document.
Les faibles valeurs mentionnées dans le scénario ont été éventuellement arrondies pour des raisons techniques.

Sauf mention contraire dans le scénario, les calculs sont basés sur les paramètres standard des méthodes et des conditions.

Généralement, seule la valeur la plus critique est indiquée pour chaque type d'exposition, par ex. sans différenciation entre l'exposition de courte ou de longue durée.

Pour une évaluation complète de l'exposition, le cas échéant, additionner les valeurs des différentes voies d'exposition et activités.

RCR = Risk Characterization Ratio

| Type d'exposition | Conditions spécifiques | Niveau d'exposition | RCR | Méthode |
|---|---|---|---|---|
| eau douce | - | 0,000347 mg/l | 0,174 | EUSES 2.1.2 |
| eau de mer | - | 0,00117 mg/l | 0,584 | EUSES 2.1.2 |
| Sédiment (eau douce) | - | 0,036 mg/kg de poids sec | < 0,01 | EUSES 2.1.2 |
| Sédiment (eau de mer) | - | 0,012 mg/kg de poids sec | 0,014 | EUSES 2.1.2 |
| Sol | - | 0,00622 mg/kg de poids sec | 0,075 | EUSES 2.1.2 |
| station d'épuration | - | 0,011 mg/l | < 0,01 | EUSES 2.1.2 |
| par inhalation, à long terme | PROC 1. | 0,014 mg/m³ | < 0,01 | TRA Workers |
| dermal, à long terme | PROC 1. | 0,0068 mg/kg bw/Jour | < 0,01 | TRA Workers |
| voies combinées, long terme | PROC 1. | - | < 0,01 | - |
| par inhalation, à long terme | PROC 2. | 3,383 mg/m³ | 0,063 | TRA Workers |
| dermal, à long terme | PROC 2. | 0,274 mg/kg bw/Jour | < 0,01 | TRA Workers |
| voies combinées, long terme | PROC 2. | - | 0,064 | TRA Workers |
| par inhalation, à long terme | PROC 8b. | 5,074 mg/m³ | 0,095 | TRA Workers |
| dermal, à long terme | PROC 8b. | 1,371 mg/kg/jour | < 0,01 | TRA Workers |
| voies combinées, long terme | PROC 8b. | - | 0,099 | TRA Workers |

**4. Instructions d'évaluation pour les utilisateurs en aval**

pas de données disponibles .

## ES3 Utilisation de ces produits chimiques en laboratoire; industrielle

### 1. Descriptions des processus et activités couvertes par la présente description

**Descripteurs d'utilisation importants pour ce scénario:**

**SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
**ERC6a:** Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
**PROC15:** Utilisation en tant que réactif de laboratoire
**SU24:** Recherche scientifique et développement
**PC21:** Substances chimiques de laboratoire

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

Ce scénario d'exposition se base sur les ingrédients suivants :
Hexaméthyldisiloxane

Les concentrations en substance significatives sont indiquées dans les scénarios s'y rapportant.Sauf indication contraire, les quantités indiquées dans le scénario d'exposition se rapportent aux composants ci-mentionnés et non au mélange complet.

### 2. Scénarios d'exposition

### 2.1 Scénario de contrôle de l'exposition environnementale

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**Quantités utilisées:**

Quantité annuelle par site ..... : <= 10 kg

**Facteurs environnementaux non concernés par la gestion des risques:**

Cours d'eau récepteur (débit)..... : 20.000 m³/day

**Autres conditions d'utilisation affectant l'exposition environnementale:**

Jours d'émissions par an..... : 300
Facteur d'émission / de rejet ..... : 5 % (air)
Facteur d'émission / de rejet ..... : 2 % (Eau)
Facteur d'émission / de rejet ..... : 0,1 % (Sol)

**Conditions et mesures relatives à la station d'épuration des eaux usées:**

Type de station d'épuration ..... : Station d'épuration communale standard (capacité standard)
Débit des rejets d'eaux usées de la station d'épuration..... : 2.000 m³/day
Degré de dépollution total des eaux usées..... : 95,33 %
Traitement des boues d'épuration .... : Épandage de boues d'épuration sur des sols agricoles : oui

### 2.2 Scénario de contrôle de l'exposition du personnel:

**PROC15**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**État physique pendant l'utilisation:**

liquide

Pression de vapeur..... : 6375 Pa

**Quantités utilisées:**

Négligeable.

**Durée et fréquence de l'utilisation:**

Durée d'exposition..... : <= 1 h; par jour

**Facteurs humains non concernés par la gestion des risques:**

Surface de peau exposée ..... : Surface d'une main (240 $cm^2$).

Autres conditions d'utilisation existantes ayant des répercussions sur l'exposition du personnel :

Activité en extérieur/intérieur..... : Activité en intérieur
Température ambiante..... : <= 40 °C

**Mesures de gestion des risques en matière de santé (ouvriers):**

Formation de base obligatoire des employés sur l'utilisation des équipements de protection personnelle. Veiller à une bonne ventilation générale (renouveler l'air 1 à 3 fois par heure). Utiliser sous hotte ou dispositif d'aspiration. (Efficacité: 90 %)

Le port de lunettes ou d'un masque de protection est obligatoire si le masque respiratoire ne recouvre pas tout le visage.

Recommandations de mesures complémentaires éprouvées, non comprises dans l'évaluation de la sécurité chimique (CSA) selon le règlement REACH :

Respecter également les prescriptions sur les équipements de protection personnelle, citées dans la partie principale de la fiche de données de sécurité.

## 3. Estimation de l'exposition et méthodes employées

Les ingrédients pris en compte pour les valeurs DNEL et PNEC sont indiqués au chapitre 8 de la partie principale du présent document.
Les faibles valeurs mentionnées dans le scénario ont été éventuellement arrondies pour des raisons techniques.

Sauf mention contraire dans le scénario, les calculs sont basés sur les paramètres standard des méthodes et des conditions.

Généralement, seule la valeur la plus critique est indiquée pour chaque type d'exposition, par ex. sans différenciation entre l'exposition de courte ou de longue durée.

Pour une évaluation complète de l'exposition, le cas échéant, additionner les valeurs des différentes voies d'exposition et activités.

RCR = Risk Characterization Ratio

| Type d'exposition | Conditions spécifiques | Niveau d'exposition | RCR | Méthode |
|---|---|---|---|---|
| eau douce | - | 0,000069 mg/l | 0,035 | EUSES 2.1.2 |
| Sédiment (eau douce) | - | 0,00716 mg/kg de poids sec | < 0,01 | EUSES 2.1.2 |
| eau de mer | - | 0,000005 mg/l | 0,025 | EUSES 2.1.2 |
| Sédiment (eau de mer) | - | 0,000523 mg/kg de poids sec | < 0,01 | EUSES 2.1.2 |
| station d'épuration | - | 0,000016 mg/l | < 0,01 | EUSES 2.1.2 |
| Sol | - | 0,000008 mg/kg de poids sec | < 0,01 | EUSES 2.1.2 |
| par inhalation, à long terme | PROC 15. | 6,766 mg/$m^3$ | 0,127 | TRA Workers |
| dermal, à long terme | PROC 15. | 0,068 mg/kg/jour | < 0,01 | TRA Workers |
| voies combinées, long terme | PROC 15. | - | 0,127 | TRA Workers |

## 4. Instructions d'évaluation pour les utilisateurs en aval

pas de données disponibles .

## ES4 Formulation de produits d'entretien automobile ; industrielle

### 1. Descriptions des processus et activités couvertes par la présente description

PROC5 étant considérée comme un cas extrême pour les procédés de formulation, les autres catégories de procédés PROC ne sont pas quantifiées séparément.

**Descripteurs d'utilisation importants pour ce scénario:**

**SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
**ERC2:** Formulation de préparations
**PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable; **PROC2:** Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée; **PROC3:** Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation); **PROC5:** Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants); **PROC8a:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées; **PROC8b:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées; **PROC9:** Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
**SU 10:** Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
**PC31:** Produits lustrant et mélanges de cires; **PC35:** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

Ce scénario d'exposition se base sur les ingrédients suivants :
Hexaméthyldisiloxane

Les concentrations en substance significatives sont indiquées dans les scénarios s'y rapportant.Sauf indication contraire, les quantités indiquées dans le scénario d'exposition se rapportent aux composants ci-mentionnés et non au mélange complet.

### 2. Scénarios d'exposition

### 2.1 Scénario de contrôle de l'exposition environnementale:
**ERC2**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**Quantités utilisées:**

Quantité annuelle par site ..... : 20 t

**Facteurs environnementaux non concernés par la gestion des risques:**

Cours d'eau récepteur (débit) ..... : 18.000 m³/day
Facteur de dilution (cours d'eau)..... : 10
Facteur de dilution (région côtière) .. : 100

**Autres conditions d'utilisation affectant l'exposition environnementale:**

Jours d'émissions par an ..... : 200
Facteur d'émission / de rejet..... : 0,02 % (air)
Facteur d'émission / de rejet..... : 0,09 % (Eau)

**Mesures de gestion des risques en matière d'environnement:**

air..... : Épurateur d'air ; Condenseur ; Incinération

**Conditions et mesures relatives à la station d'épuration des eaux usées:**

Type de station d'épuration..... : Station d'épuration communale standard (capacité standard)
Débit des rejets d'eaux usées de la station d'épuration..... : 2.000 m³/day
Traitement des boues d'épuration.... : Un traitement pour utilisation agricole ou horticole n'est pas à exclure.

**Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets à éliminer:**

Les déchets solides sont déposés en décharge ou incinérés.

**2.2 Scénario de contrôle de l'exposition du personnel:**
**PROC5**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**État physique pendant l'utilisation:**

liquide

Pression de vapeur ..... : 6375 Pa

**Quantités utilisées:**

Négligeable.

**Durée et fréquence de l'utilisation:**

Durée d'exposition ..... : 15 - 60 min; par jour

**Mesures de gestion des risques en matière de santé (ouvriers):**

Ventilation locale et bonnes pratiques de travail requises. (Efficacité: 90 %)

Le port de lunettes ou d'un masque de protection est obligatoire si le masque respiratoire ne recouvre pas tout le visage.

**2.3 Scénario de contrôle de l'exposition du personnel:**
**PROC8a**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**État physique pendant l'utilisation:**

liquide

Pression de vapeur ..... : 6375 Pa

**Quantités utilisées:**

Négligeable.

**Durée et fréquence de l'utilisation:**

Durée d'exposition ..... : > 4 h; par jour

**Mesures de gestion des risques en matière de santé (ouvriers):**

Ventilation locale et bonnes pratiques de travail requises. (Efficacité: 90 %)

Le port de lunettes ou d'un masque de protection est obligatoire si le masque respiratoire ne recouvre pas tout le visage.

**2.4 Scénario de contrôle de l'exposition du personnel:**
**PROC8b**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**État physique pendant l'utilisation:**

liquide

Pression de vapeur ..... : 6375 Pa

**Quantités utilisées:**

Négligeable.

**Durée et fréquence de l'utilisation:**

Durée d'exposition ..... : > 4 h; par jour

**Mesures de gestion des risques en matière de santé (ouvriers):**

Ventilation locale requise. (Efficacité: 97 %)

Le port de lunettes ou d'un masque de protection est obligatoire si le masque respiratoire ne recouvre pas tout le visage.

**2.5 Scénario de contrôle de l'exposition du personnel:**
**PROC9**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=10% Hexaméthyldisiloxane

**État physique pendant l'utilisation:**

liquide

Pression de vapeur ..... : 6375 Pa

**Quantités utilisées:**

Négligeable.

**Durée et fréquence de l'utilisation:**

Durée d'exposition ..... : > 4 h; par jour

**Mesures de gestion des risques en matière de santé (ouvriers):**

Ventilation locale et bonnes pratiques de travail requises. (Efficacité: 90 %)

Le port de lunettes ou d'un masque de protection est obligatoire si le masque respiratoire ne recouvre pas tout le visage.

**3. Estimation de l'exposition et méthodes employées**

Les ingrédients pris en compte pour les valeurs DNEL et PNEC sont indiqués au chapitre 8 de la partie principale du présent document.
Les faibles valeurs mentionnées dans le scénario ont été éventuellement arrondies pour des raisons techniques.

Sauf mention contraire dans le scénario, les calculs sont basés sur les paramètres standard des méthodes et des conditions.

Généralement, seule la valeur la plus critique est indiquée pour chaque type d'exposition, par ex. sans différenciation entre l'exposition de courte ou de longue durée.

Pour une évaluation complète de l'exposition, le cas échéant, additionner les valeurs des différentes voies d'exposition et activités.

RCR = Risk Characterization Ratio

| Type d'exposition | Conditions spécifiques | Niveau d'exposition | RCR | Méthode |
|---|---|---|---|---|
| eau douce | - | 0,00022 mg/l | 0,028 | EUSES 2.1.1 |
| eau de mer | - | 0,00045 mg/l | 0,56 | EUSES 2.1.1 |
| Sédiment (eau douce) | - | 0,0018 mg/kg de poids humide | 0,28 | EUSES 2.1.1 |
| | Le RCR a été multiplié par le facteur 10. | | | |
| Sédiment (eau de mer) | - | 0,0037 mg/kg de poids humide | 5,7 | EUSES 2.1.1 |
| | Le RCR a été multiplié par le facteur 10.L'application du traitement des eaux usées comme mesure de gestion des risques conduit à un RCR (ratio de caractérisation du risque) analogue à la valeur de l'eau douce. | | | |
| Sol | - | 0,0010 mg/kg de poids humide | 0,040 | EUSES 2.1.1 |
| | Le RCR a été multiplié par le facteur 10. | | | |
| station d'épuration | - | 0,0022 mg/l | 0,00022 | EUSES 2.1.1 |
| dermal, à long terme | PROC 5. | 0,07 mg/kg/jour | 0,00055 | ECETOC TRA v2.0 |
| par inhalation, à long terme | PROC 5. | 6,6 mg/m³ | 0,0074 | ECETOC TRA v2.0 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| dermal, à long terme | PROC 8a. | 0,14 mg/kg/jour | 0,0011 | ECETOC TRA v2.0 |
| par inhalation, à long terme | PROC 8a. | 33 mg/m³ | 0,037 | ECETOC TRA v2.0 |
| dermal, à long terme | PROC 8b. | 0,69 mg/kg/jour | 0,0055 | ECETOC TRA v2.0 |
| par inhalation, à long terme | PROC 8b. | 10 mg/m³ | 0,011 | ECETOC TRA v2.0 |
| dermal, à long terme | PROC 9. | 0,07 mg/kg/jour | 0,00055 | ECETOC TRA v2.0 |
| par inhalation, à long terme | PROC 9. | 20 mg/m³ | 0,022 | ECETOC TRA v2.0 |

**4. Instructions d'évaluation pour les utilisateurs en aval**

pas de données disponibles .

## ES5 Fabrication de semiconducteurs et de produits électroniques ; industrielle

**1. Descriptions des processus et activités couvertes par la présente description**

Le produit est utilisé pour le traitement des surfaces. Utilisation dans des conditions de salle blanche. Le scénario couvre essentiellement les opérations suivantes : spin-coating , Utilisation de solvants et de produits de nettoyage .

**Descripteurs d'utilisation importants pour ce scénario:**

**SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
**ERC8f:** Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
**PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable; **PROC2:** Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée; **PROC8a:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées; **PROC9:** Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage); **PROC13:** Traitement d'articles par trempage et versage
**SU16:** Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
**PC33:** Semi-conducteurs; **PC35:** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

Ce scénario d'exposition se base sur les ingrédients suivants :
Hexaméthyldisiloxane

Les concentrations en substance significatives sont indiquées dans les scénarios s'y rapportant.Sauf indication contraire, les quantités indiquées dans le scénario d'exposition se rapportent aux composants ci-mentionnés et non au mélange complet.

**2. Scénarios d'exposition**

**2.1 Scénario de contrôle de l'exposition environnementale**:
**ERC8f**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**Quantités utilisées:**

L'évaluation de l'exposition environnementale n'est pas significative.Raisons :La quantité utilisée est si faible que les quantités rejetées dans l'environnement sont négligeables.

**2.2 Scénario de contrôle de l'exposition du personnel**:
**PROC8a; PROC9 / spin-coating**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=25% Hexaméthyldisiloxane

**État physique pendant l'utilisation:**

liquide

Pression de vapeur ..... : 6375 Pa

**Quantités utilisées:**

Négligeable.

**Durée et fréquence de l'utilisation:**

Durée d'exposition ..... : > 4 h; par jour

**Facteurs humains non concernés par la gestion des risques:**

Surface de peau exposée ..... : 420 cm² (OECD Emission Scenario Document).

**Mesures de gestion des risques en matière de santé (ouvriers):**

Encapsulation et bonnes pratiques de travail requises. Ventilation locale et bonnes pratiques de travail requises. (Efficacité: 90 %)

Le port de lunettes ou d'un masque de protection est obligatoire si le masque respiratoire ne recouvre pas tout le visage.

**2.3 Scénario de contrôle de l'exposition du personnel:**
**PROC13 / Utilisation de solvants et de produits de nettoyage**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**État physique pendant l'utilisation:**

liquide

Pression de vapeur ..... : 6375 Pa

**Quantités utilisées:**

Négligeable.

**Durée et fréquence de l'utilisation:**

Durée d'exposition ..... : > 4 h; par jour

**Mesures de gestion des risques en matière de santé (ouvriers):**

Encapsulation et bonnes pratiques de travail requises. Ventilation locale et bonnes pratiques de travail requises. (Efficacité: 90 %)

Le port de lunettes ou d'un masque de protection est obligatoire si le masque respiratoire ne recouvre pas tout le visage.

**3. Estimation de l'exposition et méthodes employées**

Les ingrédients pris en compte pour les valeurs DNEL et PNEC sont indiqués au chapitre 8 de la partie principale du présent document.
Les faibles valeurs mentionnées dans le scénario ont été éventuellement arrondies pour des raisons techniques.

Sauf mention contraire dans le scénario, les calculs sont basés sur les paramètres standard des méthodes et des conditions.

Généralement, seule la valeur la plus critique est indiquée pour chaque type d'exposition, par ex. sans différenciation entre l'exposition de courte ou de longue durée.

Pour une évaluation complète de l'exposition, le cas échéant, additionner les valeurs des différentes voies d'exposition et activités.

RCR = Risk Characterization Ratio

| Type d'exposition | Conditions spécifiques | Niveau d'exposition | RCR | Méthode |
|---|---|---|---|---|
| dermal, à long terme | PROC 8a. | 5 mg/kg/jour | 0,040 | OECD Emission Scenario Document (ESD) |
| par inhalation, à long terme | PROC 8a. | - | - | - |
| | Ce type d'exposition n'est pas significatif. | | | |
| dermal, à long terme | PROC 9. | 5 mg/kg/jour | 0,040 | OECD Emission Scenario Document (ESD) |
| par inhalation, à long terme | PROC 9. | - | - | - |
| | Ce type d'exposition n'est pas significatif. | | | |
| dermal, à long terme | PROC 13. | 0,69 mg/kg/jour | 0,0055 | ECETOC TRA v2.0 |
| par inhalation, à long terme | PROC 13. | 33 mg/m³ | 0,037 | ECETOC TRA v2.0 |

**4. Instructions d'évaluation pour les utilisateurs en aval**

pas de données disponibles .

## ES6 Utilisation de mastics ; commerciale

**1. Descriptions des processus et activités couvertes par la présente description**

**Descripteurs d'utilisation importants pour ce scénario:**

**SU 22:** Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
**ERC8a:** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
**PROC19:** Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
**PC1:** Adhésifs, produits d'étanchéité

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

Ce scénario d'exposition se base sur les ingrédients suivants :
Hexaméthyldisiloxane

Les concentrations en substance significatives sont indiquées dans les scénarios s'y rapportant.Sauf indication contraire, les quantités indiquées dans le scénario d'exposition se rapportent aux composants ci-mentionnés et non au mélange complet.

**2. Scénarios d'exposition**

**2.1 Scénario de contrôle de l'exposition environnementale**:
**ERC8a**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

Hexaméthyldisiloxane

**Quantités utilisées:**

Quantité régionale.....: 0,11 kg/d

**Autres conditions d'utilisation affectant l'exposition environnementale:**

Facteur d'émission / de rejet .....: 100 % (air)
Facteur d'émission / de rejet .....: 100 % (Eau)
Facteur d'émission / de rejet .....: 0 % (Sol)

**Conditions et mesures relatives à la station d'épuration des eaux usées:**

Type de station d'épuration .....: Station d'épuration communale standard (capacité standard)
Efficacité de la station d'épuration....: 95,33 %

**2.2 Scénario de contrôle de l'exposition du personnel**:
**PROC19**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**État physique pendant l'utilisation:**

liquide

**Quantités utilisées:**

Négligeable.

**Durée et fréquence de l'utilisation:**

Durée d'exposition.....: < 0,25 h; 2 - 3 Jour/semaine (sans dispositif de protection respiratoire)

**Facteurs humains non concernés par la gestion des risques:**

Surface de peau exposée .....: Les deux mains et les avant-bras (1980 $cm^2$).

Autres conditions d'utilisation existantes ayant des répercussions sur l'exposition du personnel
**:**

Activité en extérieur/intérieur.....: Activité en intérieur
Température ambiante.....: < 40 °C
Taille du local .....: < 100 $m^3$

**Mesures de gestion des risques en matière de santé (ouvriers):**

Formation de base obligatoire des employés sur l'utilisation des équipements de protection personnelle. Veiller à une bonne ventilation générale (renouveler l'air 1 à 3 fois par heure). Veiller à une ventilation générale abondante. La ventilation naturelle se fait par les portes, les fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie une alimentation d'air frais et une évacuation de l'air au moyen d'un ventilateur électrique. (Efficacité: 44 %) Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Les valeurs indiquées s'appliquent à l'exposition par inhalation.

Recommandations de mesures complémentaires éprouvées, non comprises dans l'évaluation de la sécurité chimique (CSA) selon le règlement REACH
**:**

Respecter également les prescriptions sur les équipements de protection personnelle, citées dans la partie principale de la fiche de données de sécurité.

## 3. Estimation de l'exposition et méthodes employées

Les ingrédients pris en compte pour les valeurs DNEL et PNEC sont indiqués au chapitre 8 de la partie principale du présent document.
Les faibles valeurs mentionnées dans le scénario ont été éventuellement arrondies pour des raisons techniques.

Sauf mention contraire dans le scénario, les calculs sont basés sur les paramètres standard des méthodes et des conditions.

Généralement, seule la valeur la plus critique est indiquée pour chaque type d'exposition, par ex. sans différenciation entre l'exposition de courte ou de longue durée.

Pour une évaluation complète de l'exposition, le cas échéant, additionner les valeurs des différentes voies d'exposition et activités.

RCR = Risk Characterization Ratio

| Type d'exposition | Conditions spécifiques | Niveau d'exposition | RCR | Méthode |
|---|---|---|---|---|
| eau douce | - | 0,000324 mg/l | 0,162 | EUSES 2.1.2 |
| Sédiment (eau douce) | - | 0,034 mg/kg de poids sec | < 0,01 | EUSES 2.1.2 |
| eau de mer | - | 0,000031 mg/l | 0,153 | EUSES 2.1.2 |
| Sédiment (eau de mer) | - | 0,00316 mg/kg de poids sec | < 0,01 | EUSES 2.1.2 |
| station d'épuration | - | 0,00257 mg/l | < 0,01 | EUSES 2.1.2 |
| Sol | - | 0,00139 mg/kg de poids sec | 0,017 | EUSES 2.1.2 |
| dermal, à long terme | PROC 19. | 14,14 mg/m³ | 0,042 | TRA Workers |
| par inhalation, à long terme | PROC 19. | 32,14 mg/m³ | 0,602 | Stoffenmanager v.7 |
| voies combinées, long terme | PROC 19. | - | 0,644 | - |

## 4. Instructions d'évaluation pour les utilisateurs en aval

pas de données disponibles .

## ES7 Nettoyage d'instruments optiques ; industriel

### 1. Descriptions des processus et activités couvertes par la présente description

**Descripteurs d'utilisation importants pour ce scénario:**

**SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
**ERC4:** Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
**PROC13:** Traitement d'articles par trempage et versage
**SU0:** Autres
**PC35:** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

Ce scénario d'exposition se base sur les ingrédients suivants :
Hexaméthyldisiloxane

Les concentrations en substance significatives sont indiquées dans les scénarios s'y rapportant.Sauf indication contraire, les quantités indiquées dans le scénario d'exposition se rapportent aux composants ci-mentionnés et non au mélange complet.

### 2. Scénarios d'exposition

### 2.1 Scénario de contrôle de l'exposition environnementale:
**ERC4**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**Quantités utilisées:**

Quantité annuelle par site ..... : 10 t

**Durée et fréquence de l'utilisation:**

Environnement..... : 200 jours/an

**Facteurs environnementaux non concernés par la gestion des risques:**

Cours d'eau récepteur (débit)..... : 20.000 m³/day

**Autres conditions d'utilisation affectant l'exposition environnementale:**

Facteur d'émission / de rejet ..... : 100 % (air)
Facteur d'émission / de rejet ..... : 0 % (Eau)
Facteur d'émission / de rejet ..... : 5 % (Sol)

**Conditions et mesures relatives à la station d'épuration des eaux usées:**

Type de station d'épuration ..... : Station d'épuration communale standard (capacité standard)
Débit des rejets d'eaux usées de la station d'épuration..... : 2.000 m³/day
Efficacité de la station d'épuration.... : 95,33 %
Traitement des boues d'épuration.... : Épandage de boues d'épuration sur des sols agricoles : oui

### 2.2 Scénario de contrôle de l'exposition du personnel:
**PROC13**

**Concentration de la substance dans la préparation / le mélange ou l'article:**

<=100% Hexaméthyldisiloxane

**État physique pendant l'utilisation:**

liquide

**Quantités utilisées:**

Négligeable.

**Durée et fréquence de l'utilisation:**

Durée d'exposition..... : < 1 h; 4 - 5 Jour/semaine

**Facteurs humains non concernés par la gestion des risques:**

Surface de peau exposée ..... : Les deux paumes des mains (480 $cm^2$).

Autres conditions d'utilisation existantes ayant des répercussions sur l'exposition du personnel :

Activité en extérieur/intérieur..... : Activité en intérieur
Température ambiante..... : < 40 °C
Taille du local ..... : < 100 $m^3$
Taux de ventilation par heure..... : 5 - 10×

**Mesures de gestion des risques en matière de santé (ouvriers):**

Formation spécifique obligatoire des employés sur l'utilisation des équipements de protection personnelle. Veiller à une ventilation générale abondante. La ventilation naturelle se fait par les portes, les fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie une alimentation d'air frais et une évacuation de l'air au moyen d'un ventilateur électrique. (Efficacité: 44 %) Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Les valeurs indiquées s'appliquent à l'exposition par inhalation.

Recommandations de mesures complémentaires éprouvées, non comprises dans l'évaluation de la sécurité chimique (CSA) selon le règlement REACH :

Respecter également les prescriptions sur les équipements de protection personnelle, citées dans la partie principale de la fiche de données de sécurité.

## 3. Estimation de l'exposition et méthodes employées

Les ingrédients pris en compte pour les valeurs DNEL et PNEC sont indiqués au chapitre 8 de la partie principale du présent document.
Les faibles valeurs mentionnées dans le scénario ont été éventuellement arrondies pour des raisons techniques.

Sauf mention contraire dans le scénario, les calculs sont basés sur les paramètres standard des méthodes et des conditions.

Généralement, seule la valeur la plus critique est indiquée pour chaque type d'exposition, par ex. sans différenciation entre l'exposition de courte ou de longue durée.

Pour une évaluation complète de l'exposition, le cas échéant, additionner les valeurs des différentes voies d'exposition et activités.

RCR = Risk Characterization Ratio

| Type d'exposition | Conditions spécifiques | Niveau d'exposition | RCR | Méthode |
|---|---|---|---|---|
| eau douce | - | 0,000007 mg/l | 0,034 | EUSES 2.1.2 |
| Sédiment (eau douce) | - | 0,007 mg/kg de poids sec | < 0,01 | EUSES 2.1.2 |
| eau de mer | - | 0,000005 mg/l | 0,024 | EUSES 2.1.2 |
| Sédiment (eau de mer) | - | 0,000507 mg/kg de poids sec | < 0,01 | EUSES 2.1.2 |
| station d'épuration | - | 0 mg/l | < 0,01 | EUSES 2.1.2 |
| Sol | - | 0,000061 mg/kg de poids sec | < 0,01 | EUSES 2.1.2 |
| dermal, à long terme | PROC 13. | 13,71 mg/kg/jour | 0,041 | TRA Workers |
| par inhalation, à long terme | PROC 13. | 40,76 mg/$m^3$ | 0,763 | Stoffenmanager v.7 |
| voies combinées, long terme | PROC 13. | - | 0,804 | - |

**4. Instructions d'évaluation pour les utilisateurs en aval**

pas de données disponibles .

**- Fin de la fiche de données de sécurité -**